

Congrès GIS *Démocratie & Participation* 2019 : « Localiser l'épreuve démocratique. Assemblages, circulations, imaginaires ». 14-16 novembre 2019, MSH Saint-Denis

Un bailleur social à l'épreuve de la démocratie d'interpellation

Valentine Porche – apprentie-organisatrice à l'Alliance Citoyenne – porchevalentine@yahoo.fr

« *Si nos logements sociaux sont sales, cassés et nos rues mal entretenues, c'est parce que nous habitons dans un quartier populaire, défavorisé et stigmatisé. Parce qu'on est pauvres, on n'est pas pris en compte, pas considérés.* » Ce genre de phrases, nous l'avons entendu maintes fois aux portes des appartements des quartiers populaires de Grenoble. L'association Alliance Citoyenne travaille avec les habitants pour rompre cette dynamique d'impuissance et d'injustice sociale. Elle fait le pari d'agrèger un groupe prêt à se mobiliser autour de problèmes communs et précis, se former à la revendication collective et assurer ainsi leur prise en compte par les institutions publiques locales. Cependant, construire des campagnes d'interpellation citoyenne efficaces et inventives nécessite également de comprendre les jeux d'acteurs et les enjeux politiques complexes à l'œuvre dans les quartiers où l'association agit. Pour cela, il nous importe de comprendre ce qui se joue dans la causalité supposée entre déficit démocratique, inégalités sociales et défaillances de l'action publique locale.

Les quartiers populaires localisés en périphérie des centres urbains sont les héritiers des politiques de développement industriel, d'immigration et d'exode rural des travailleurs au XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Ils ont été ensuite remodelés et façonnés par la construction des « grands ensembles » d'habitations à loyer modéré (HLM) destinés à loger les classes sociales précaires. A partir des années 1970, les résidents de ces quartiers voient leurs statuts sociaux et économiques, leurs conditions matérielles et leurs espaces d'expression politique se diminuer – marquant une dégradation collective des conditions de travail, de logement et d'exercice de la citoyenneté. La stigmatisation sociale, la précarité économique et la ségrégation raciale sont nettement ressenties par les habitants – pourtant issus d'horizons et de situations très divers. Depuis les années 1990, les politiques publiques qui leur sont destinées, comme les plans nationaux de rénovation urbaine (loi Borloo, 2002), ne parviennent pas à combler le fossé qui s'est creusé entre les institutions publiques et les destinataires de l'action sociale de l'Etat, à l'image des locataires de logements sociaux qui se sentent dépossédés de leurs capacités à décider par eux-mêmes de leurs conditions d'habitation. La précarité devient un piège qui n'en finit pas de peser et de se refermer sur ces citoyens et citoyennes, rendus dépendants d'une action publique locale qui elle-même se dérobe et n'assure plus ses fonctions.

En 2013, les auteurs d'un rapport ministériel sur la participation citoyenne dans les quartiers populaires « *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera pas sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires* » (Bacqué, Mechmache, 2013) témoignent

d'une résignation politique sans précédent qui s'abat sur ces territoires de forte précarité. Le clientélisme électoral, l'absence de droits de vote pour une partie des résidents et l'attitude paternaliste des acteurs publics locaux contribuent à nourrir le désintérêt des habitants pour la chose publique et les décisions prises à leur égard. Les dispositifs de participation citoyenne mis en œuvre dans différents secteurs de l'action publique locale peinent à résorber cet éloignement. Cela s'explique notamment par le fait qu'ils ne sont pas conçus comme des instruments de décision collective mais plutôt comme des instances de représentation des intérêts institués et dominants (Demoulin, 2015). Ainsi, la démocratie participative ne parvient pas à répondre aux besoins de démocratisation de l'action publique, toujours perçue comme une « boîte noire » sur lesquels les usagers n'ont pas de prise.

En conséquence, l'action publique locale, soumise à des impératifs d'austérité budgétaire et de restructuration managériale, ne parvient pas à répondre aux besoins effectifs de ses usagers dans les quartiers populaires. Comme nous le verrons dans notre étude de cas, les bailleurs sociaux sont par exemple de plus en plus défaillants dans leurs missions d'entretien du parc social et d'accompagnement résidentiel des locataires. Ils représentent pourtant le premier service public de proximité dans les quartiers populaires, et ils déterminent très fortement les conditions de vie des habitants. Ils constituent à ce titre un enjeu central et un terrain privilégié pour se saisir de la question démocratique dans les classes populaires, en démontrant l'intérêt fondamental qu'ont les habitants de se faire entendre afin de s'assurer des conditions d'existence dignes et durables.

A travers l'analyse d'une campagne d'interpellation portée par des locataires, rassemblés dans l'Alliance Citoyenne de Grenoble à l'égard de leur bailleur social, nous tenterons de mettre en lumière les enjeux et les impensés qui se cachent dans l'interrelation supposée entre la démocratie participative, l'action publique locale et les conditions de vie des habitants. Nous contribuons ainsi à éclairer la problématique suivante : la participation démocratique des habitants peut-elle permettre d'améliorer le fonctionnement de l'action publique locale dans les quartiers défavorisés ?

Pour ce faire, nous porterons dans un premier temps notre attention sur la question démocratique à travers les modèles de participation citoyenne et leur mise en œuvre dans les quartiers populaires. Nous nous pencherons ensuite sur les problématiques gestionnaires de l'action publique locale, en prenant l'exemple d'un bailleur social et en relatant la mobilisation de ses locataires pour le faire changer. Nous nous interrogerons enfin sur les modalités de révision des formes d'action politique traditionnelles, afin de répondre à cette imbrication singulière d'enjeux matériels et civiques qui constituent la demande d'une démocratisation de l'action publique locale pour la dignité des usagers.

Cadres de la recherche

Cette recherche trouve son origine dans notre expérience professionnelle à l'Alliance Citoyenne durant le premier semestre de l'année 2019, en tant qu'apprentie-organisatrice en charge de différentes campagnes d'interpellation citoyenne. Notre implication dans la campagne pour la démocratisation d'un bailleur social, présentée plus bas, nous a permis de recueillir une quantité importante de données et de matériaux de recherche, que nous avons également confrontée à un état de la littérature universitaire pour notre mémoire de fin d'études.

L'Alliance Citoyenne est une association loi 1901 qui a pour objet l'organisation des citoyens et des citoyennes des quartiers défavorisés afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits auprès des institutions publiques locales. Sur la base des méthodes de syndicalisme « tout terrain » tirées de l'expérience de Saul Alinsky et de l'organisation anglo-canadienne ACORN, l'Alliance Citoyenne s'attache à rassembler les personnes subissant les mêmes injustices dans l'optique de se battre collectivement pour leurs droits. Cette approche, nommée *Community Organizing*, se fonde sur une analyse pragmatique et stratégique des conflits sociaux. Elle considère que toutes les personnes n'ont pas un accès égal aux décideurs et aux responsables (politiques, économiques...) et que dans le monde de la décision politique, toutes les voix ne se valent pas. De ce fait, les personnes précaires, discriminées, stigmatisées ou simplement invisibles socialement sont particulièrement dépourvues de capacités à se faire entendre et à se faire respecter des institutions qui les entourent et les encadrent. En conséquence, le sentiment de résignation domine. L'intervention de professionnels extérieurs, formés aux méthodes de mobilisation collective, aux analyses stratégiques et aux outils de négociation asymétrique, joue un rôle de catalyseur qui réveille les colères, rassemble les personnes et les pousse à sortir de l'impuissance politique. Il s'agit enfin de constituer des contre-pouvoirs citoyens qui, de façon générale, soient en capacité de porter des revendications, de créer des rapports de force et d'obtenir des victoires envers les décideurs publics. Ainsi, par des campagnes de mobilisation menées à l'encontre d'acteurs ciblés, l'action de l'association vise à obtenir des changements concrets et durables dans le fonctionnement des institutions publiques ou parapubliques. Ces dernières sont ainsi appelées à plus de transparence, de démocratie et de justice dans leurs fonctionnements internes.

La mobilisation des locataires du bailleur social « Grenoble Habitat » naît en avril 2018 des désagréments vécus par plusieurs membres de l'Alliance Citoyenne dans leurs logements. Ce bailleur, constitué en SEM (société d'économie mixte) et détenu à 51% par la Ville de Grenoble, est de taille relativement petite avec un parc social d'environ 4000 logements localisés dans plusieurs quartiers de la ville. Les salariés de l'association font du porte-à-porte pendant des mois dans les montées de ce bailleur social, à la rencontre d'autres locataires, et témoignent d'un niveau de colère rarement ressenti auparavant. Les dysfonctionnements matériels et les défauts de gestion se multiplient, et les usagers

expriment particulièrement leurs difficultés à dialoguer avec le bailleur social. C'est ainsi que se structure progressivement une campagne de mobilisation des locataires, réclamant une amélioration concrète des conditions de logement et des modalités de gestion de ce service public défaillant.

Cette mobilisation peut se lire en trois temps structurants, avec une première période dédiée aux demandes d'entretien matériel des logements, une deuxième période marquée par le rejet frontal des demandes des locataires par le bailleur social, et une troisième période où les revendications de ces derniers s'étendent au droit d'expression démocratique des usagers au sein d'une institution bureaucratique et verrouillée. Nous reviendrons plus en détails sur le déroulé de cette campagne, qui présente un cas de montée en généralité intéressant, une adresse faite directement à la question démocratique, mais également un certain nombre de limites et de questionnements quant à la possible gestion en communs des services publics aujourd'hui.

I. Explorer et réinventer les cadres de la participation dans l'action publique

A. Démocraties représentative et participative chez les bailleurs sociaux

La question démocratique porte sur les modalités de distribution du pouvoir au sein d'une communauté instituée politiquement. Ici, nous tentons de donner des bornes à la question démocratique au prisme de notre sujet d'étude, c'est-à-dire que nous reviendrons sur les définitions de la démocratie représentative et participative, ensuite appliquées au fonctionnement spécifique des bailleurs sociaux.

La démocratie est, pour Loïc Blondiaux, un objet conceptuel difficile à définir portant sur la manière dont le pouvoir est organisé.¹ La démocratie représentative est née des Révolutions états-unienne et française, à la fin du XVIII^{ème} siècle, sous l'impulsion d'acteurs politiques comme Madison ou Sieyès. Ils visaient ainsi à restreindre le pouvoir des Monarques tout en encadrant la distribution du pouvoir, de manière à empêcher les vellétés de démocratie directe, jugée impraticable et dangereuse. Dans ces régimes représentatifs, la souveraineté du peuple se limite à sa capacité à désigner des représentants – il n'a pas vocation à agir en-dehors du cadre de l'élection qui permet de donner un mandat de délégation de pouvoir à ses représentants. Cette conception s'inscrit au cœur de l'idée d'Etat-nation nouvellement instituée, dans laquelle la communauté politique nationale est trop large, contradictoire et éclatée dans une vaste ensemble géographique pour permettre à chacun de prendre part à la décision. Dès lors, la représentation permet de matérialiser symboliquement et politiquement l'ensemble des opinions individuelles et des conflits d'intérêt composant la communauté nationale. Cependant, la démocratie représentative rencontre de nombreuses accusations d'opacité, de privilèges

¹ Blondiaux Loïc, « Crise de la représentation... comment s'y retrouver entre démocratie représentative, participative, directe? », *France-Inter*, 13 juillet 2019

et du manque de prise populaire sur les décisions adoptées. La dite « crise de représentation » se manifeste aujourd'hui par une désaffiliation latente des citoyens vis-à-vis des institutions de pouvoir d'Etat, une abstention électorale très importante et un accroissement continu des tensions sociales, que ce modèle de gouvernance politique ne parvient plus à juguler.

Dans un bailleur social, la démocratie représentative se matérialise par l'élection de locataires dont la fonction est de représenter les résidents du parc social au Conseil d'Administration et au Conseil de Concertation locative. Peu connues des locataires, les élections de ces représentants font l'objet d'importants efforts de mobilisation par les associations habilitées à la représentation des locataires, usant de campagnes d'affichage et de tractage. Cependant, l'abstention demeure largement majoritaire, et met en exergue la crise de légitimité des dispositifs représentatifs dans le logement social. En effet, en décembre 2018 lors des dernières élections de représentants des locataires HLM, la participation n'a pas dépassé les 20% de voix exprimées au niveau national, descendant jusqu'à 9,9% en Isère.²

Des critiques de la représentation politique est née, dans les années 1960 aux Etats-Unis, la notion de démocratie participative. Elle porte l'idée d'associer bien davantage les citoyens aux processus de décisions publiques, sans forcément les substituer aux représentants qui constituent le réceptacle des avis exprimés et prennent la décision finale. En ce sens, de nombreux mécanismes participatifs ont été mis en place afin de contribuer à la démocratisation de la démocratie représentative, comme l'instauration de procédures de concertation publique, de conseils de quartier, d'enquêtes publiques, de budgets participatifs et de jurys citoyens, à qui l'on délègue une part des compétences politiques des élus pour trancher sur une thématique, un projet, un territoire ou faire remonter les opinions du corps social. Loïc Blondiaux regrette cependant que cette démocratie participative ne trouve sa place, bien souvent, qu'à des échelles locales et sur des enjeux de proximité, ce qui ne permet pas de combler l'écart et l'incompréhension persistante entre la communauté nationale et ses représentants. Elle peine également à réintroduire dans la vie politique les groupes sociaux déjà largement abstentionnistes – tels que les jeunes, les personnes en situation de pauvreté et les personnes d'origine étrangère – et n'offre pas d'issue à leur déficit de représentation politique. Enfin, il déplore la faible responsabilité politique accordée aux instances participatives, dont la capacité d'influence sur la décision finale demeure bien souvent nulle ou non-désirée par les élus, donc non-respectée.

Comme les autres pans de l'action publique, le logement social est soumis à l'impératif participatif qui « *vise à impliquer explicitement une pluralité d'acteurs, au-delà de ceux classiquement habilités à décider dans le cadre du gouvernement représentatif.* »³ Dans une perspective de gestion des

² « Elections HLM : face à la très forte abstention, le DAL 38 tire la sonnette d'alarme », *Place Grenet*, 4 décembre 2018

³ Blondiaux et Sintomer, 2002. Cité dans : Demoulin Jeanne, *La gestion du logement social. L'impératif participatif*, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

conflits sociaux, le logement social a intégré des pratiques de participation des locataires depuis la fin des années 1970 pour stimuler « l’harmonie sociale » dans le parc social, et pour « faire des habitants des acteurs du changement »⁴ selon Hubert Dubedout, ancien Maire de Grenoble (1983). Il s’agit de soigner les dysfonctionnements des quartiers en agissant tant sur le bâti que sur les comportements sociaux, ce qui implique notamment de se rapprocher des usagers.

L’injonction participative s’étend, à partir des années 2000, de la dimension sociale à la dimension économique et productive du service de logement social. Elle est mise en œuvre selon des cadres construits au prisme de l’utilité que le bailleur social peut en retirer. Gain de légitimité sur les décisions, circulation des informations et délégation de tâches vers les locataires en constituent les principaux effets. Il s’agit d’intégrer les locataires dans certains espaces de la vie du bailleur, et d’institutionnaliser cette coopération en vue de « dépasser les conflits [et] les attitudes trop revendicatrices des associations et des locataires »⁵ en s’assurant que l’issue du dialogue social corresponde aux contraintes gestionnaires du bailleur. Ainsi, la participation des locataires est mise en œuvre à travers l’intermédiaire d’associations de représentants des locataires, reconnues par l’Etat et par les bailleurs. Avec ces associations, le dialogue social est mis en œuvre, et parfois mis en scène à travers le Conseil de Concertation Locative, la corédaction de la lettre d’information aux locataires et le vote consultatif ou contraignant des représentants des locataires au Conseil d’administration de l’office HLM. Ainsi, seules ces associations ont accès aux décisions politiques et stratégiques, car elles sont considérées comme qualifiées pour cela. La participation directe et sur le terrain, par les échanges qui ont lieu entre les locataires et les agents de proximité, se limite à des questions d’aménagement de la vie quotidienne et des modalités techniques du parc social. De ce fait, l’organisme HLM valorise les locataires institués, qui participent et dialoguent dans le cadre des règles du jeu qu’il a lui-même fixé, en verrouillant l’accès des décisions clés au plus grand nombre.

Assia⁶, élue représentante des locataires en décembre 2018 à Grenoble Habitat par le biais d’une alliance entre la CGT-Indecosa et l’Alliance Citoyenne, fustige à ce propos un semblant de démocratie pour des associations légitimées par 13% de participation électorale. Elle décrit un fonctionnement du Conseil de Concertation Locative (CCL) « similaire à l’Assemblée Nationale, ils refusent mes propositions d’ordre du jour, ils passent un temps fou sur des détails et parlent plus d’argent que des locataires. Est-ce qu’ils bossent pour les locataires ou pour défendre leur existence en tant qu’association ? »⁷ Les conséquences sur la volonté des locataires de s’investir, de s’informer et de s’organiser pour changer les choses au sein de leur bailleur social sont très importantes et difficilement réversibles.

⁴ Dubedout Hubert, *Ensemble, refaire la ville*, La Documentation française, 1983

⁵ Demoulin Jeanne, *La gestion du logement social. L’impératif participatif*, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p.72-73

⁶ Le prénom de cette membre de l’Alliance Citoyenne a été modifié

⁷ Notes personnelles, 12 Juillet 2019

B. Rôle et pratiques du conflit dans la démocratie

La démocratie, généralement entendue comme l'ensemble de modalités politiques permettant au plus grand nombre de prendre part à la décision publique, peut être également regardée par les interactions qu'elle sous-tend entre les parties prenantes. Ainsi Saul Alinsky, théoricien et initiateur du *Community organizing* comme modèle de mobilisation populaire, définit ainsi la démocratie : « *Une société démocratique est une société qui intègre le conflit comme part inhérente à son fonctionnement.* »⁸ Reprenant cette centralité du conflit comme essence de la démocratie, Paul Ricoeur écrit : « *Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts, et qui se fixe comme modalité d'associer à parts égales chaque citoyen dans l'expression, l'analyse, la délibération et l'arbitrage de ces contradictions.* »⁹ En filigrane, ces auteurs semblent dénoncer l'évacuation des conflits et des contradictions inhérentes à un corps social au nom d'une démocratie du consensus, ignorant les confrontations d'intérêts à l'œuvre dans tout objet collectif.

La notion de « démocratie d'interpellation » est issue de cette filiation politique. Le concept naît de la rencontre entre Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache, en cours de rédaction d'un rapport ministériel sur la politique de la ville, et des professionnels grenoblois du syndicalisme tout-terrain en 2012¹⁰. L'idée centrale est, pour tous les groupes sociaux et économiques rencontrant des injustices, de s'organiser afin d'interpeller les décideurs politiques ou économiques responsables devant cette situation et d'obtenir un changement. La démocratie d'interpellation cherche à pallier le déficit de représentation politique des personnes en situation de précarité par des outils radicalement différents de participation démocratique. La démocratie d'interpellation doit permettre d'éviter que certains intérêts sociaux écrasent les autres, par la construction de rapports de force collectifs. Le *Community organizing* est donc l'une des pratiques concrètes de la démocratie d'interpellation, car elle a pour objet la constitution de groupes d'intérêts organisés au sein des quartiers populaires pour faire valoir des intérêts sociaux généralement peu audibles auprès des institutions publiques concernées. La mise en valeur du conflit comme outil de médiation du corps social permet ainsi de s'extraire d'une approche consensuelle de la participation citoyenne, laquelle ne répond pas à tous ses objectifs comme nous l'avons vu plus haut. Cela permet enfin de faire émerger des personnes et des sujets inédits dans l'espace décisionnel public, ainsi que de repolitiser des thématiques qui ont été dévitalisées par la démocratie participative.

⁸ Alinsky Saul, *Radicaux, réveillez-vous !*, Préface de Marie-Hélène Bacqué, Le Passager clandestin, 2017, 300 p.

⁹ Ricoeur Paul, *L'idéologie et l'utopie*, Editions du Seuil, 1997

¹⁰ David Gabriel Bodinier, Solène Compingt et Adrien Roux, co-fondateurs de l'Alliance Citoyenne, accompagnés des membres de l'association.

Pour : Bacqué Marie-Hélène, Mechmache Mohamed, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Rapport au Ministre délégué chargé de la ville, Juillet 2013, 97 p.

Le *Community organizing* se prête spécifiquement bien à l'organisation des locataires sociaux dans un quartier déterminé, ou dans un parc social ciblé si celui-ci est de petite taille. Sujet connu de tous, cristallisant les avis et déterminant les conditions de vie des personnes, le logement social devient ainsi le socle idéal d'une interpellation citoyenne dans les quartiers populaires. Dès lors, les habitants étudient et analysent leur bailleur social au prisme de leurs capacités à influencer sur le fonctionnement courant de la structure, et à représenter leurs intérêts dans les processus de prise de décision. Adrien, salarié et cofondateur de l'Alliance Citoyenne, tente de dresser un schéma des pouvoirs et des interactions démocratiques existant au sein d'un bailleur social en France. Dans la citation ci-dessous, il applique la distinction classique des régimes politiques par détention des pouvoirs à la structure décisionnelle des bailleurs, avant de se concentrer sur les modalités de démocratisation de ces instances.

« Dans un bailleur social, il y a un mix : une partie monarchique qui est incarnée par la direction générale ou la présidence – à Grenoble Habitat on voit la place de la présidence là-dedans. Une partie aristocratique qui va être incarnée par le Conseil d'administration ou par des directions locales. Et une partie démocratique qui va exister avec tout ça, d'une certaine manière, via la capacité à élire des gens pour qu'ils donnent leur voix lors des conseils d'administration. Y'a quoi comme autre forme démocratique... ? Il y a un droit à refuser une rénovation si elle implique une augmentation de charges, sous le principe de l'accord locatif. T'as deux-trois dispositifs qui reconnaissent un peu de pouvoir populaire. Et puis t'as des dispositifs, des dynamiques qui historiquement le font avec des grèves de loyer, des mobilisations de locataires, ça n'a pas attendu l'Alliance [Citoyenne] pour arriver!

« Démocratiser » dans ce sens-là c'est renforcer la composante d'intervention populaire dans la gestion par rapport à la monarchie et l'aristocratie, et pour cela les deux formes c'est 1/ l'interpellation, la capacité à organiser une foule, une mobilisation populaire qui va bousculer le pouvoir en place pour rééquilibrer un peu les choses. Pour pouvoir à terme avoir 2/ des espaces de démocratie directe, c'est-à-dire que sur certains trucs, ce soit reconnu par référendum ou par assemblées, des assemblées du rendre-compte dans lesquelles la présidente se soumette ou pourrait être révoquée. » Adrien, Entretien d'enquête, 6 mai 2019, p.2

Les deux séquences de démocratisation des bailleurs sociaux présentées par Adrien reprennent les méthodes et les demandes pratiquées par les locataires en lutte face à leur bailleur Grenoble Habitat. Cette campagne est née de désagréments matériels importants subis par les usagers de ces logements sociaux localisés dans des quartiers très différents à Grenoble. La mobilisation inédite des locataires à l'échelle du parc social a permis de mettre en exergue les dysfonctionnements structurels de ce bailleur, et la nécessité d'une démocratisation générale de ses instances pour davantage de prise en compte des avis, des informations et des demandes amenées par les locataires sociaux en direction des gestionnaires. C'est donc bien la question démocratique qui a été posée après que la question gestionnaire ait montré ses limites – celle-ci ne pouvant se modifier sans décision *politique* de la structure.

II. Le bailleur social, sujet emblématique de l'affaiblissement des services publics

A. De la désintégration des bailleurs sociaux à la participation palliative des locataires-clients

Le logement social est légalement soumis à des objectifs d'intérêt général, visant à « améliorer les conditions d'habitat des personnes de ressources modestes ou défavorisées »¹¹ et à stimuler la mixité sociale. Il est géré par des bailleurs sociaux qui peuvent être des offices publics de l'habitat, des sociétés d'économie mixte ou des sociétés coopératives d'HLM. Au total, 694 opérateurs possèdent environ 4,5 millions de logements sociaux, particulièrement présents dans les régions industrielles historiques (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France et Ile-de-France). 31% des logements sociaux se situent dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils logent environ 10 millions de personnes.¹²

En pleine mutation, le logement social fait l'objet depuis une quinzaine d'années de mesures de restriction budgétaire et de baisse des subventions publiques, qui constituaient pourtant l'un des piliers financiers du secteur. « Opérées en sourdine depuis le milieu des années 2000 et sans réforme majeure », ces mesures se matérialisent par « un ensemble de glissements en apparence techniques [qui] consistent à minimiser progressivement les apports de l'État pour chaque opération financée »¹³. Dans une ère d'austérité budgétaire plaçant la réduction des dépenses publiques et le désendettement des institutions publiques au cœur du logiciel d'Etat, le logement social est appelé à renouveler ses sources de financement en allant chercher de nouvelles subventions auprès des collectivités territoriales (loi SRU, 2000) et surtout, à renforcer ses capacités d'auto-financement. Cette dynamique latente est officialisée à partir de 2017 et des réformes touchant le logement social : le gouvernement abaisse de cinq euros le montant des aides individuelles au logement et ne prévoit aucune compensation financière à l'endroit des offices HLM, qui doivent donc palier par eux-mêmes à cette perte importante de financement sans augmenter les loyers. En 2018, la loi de Finances et la loi ELAN parachèvent ce bouleversement financier du logement social, en incitant les bailleurs sociaux à fusionner entre eux et en facilitant le développement d'activités annexes plus rentables telles que la promotion immobilière privée.

Ce désinvestissement de l'Etat s'inscrit dans le sillage du Nouveau Management Public (NMP), un modèle de gestion qui induit une réduction salariale et budgétaire des institutions publiques en vue de lutter contre le développement de bureaucraties inefficaces et coûteuses. Le NMP s'impose depuis les années 2000 dans les organismes HLM, progressivement transformés en entreprises privées où les coûts de gestion sont strictement évalués et diminués en conséquence. Des réorganisations managériales ont cours pour « améliorer la performance de l'entreprise » et renforcer les compétences des salariés

¹¹ Code de la construction et de l'habitat, art. L-411

¹² Union Sociale pour l'Habitat, « Chiffres clés du logement social. Edition nationale 2018 », p.3-4

¹³ Driant 2011, p. 187. Cité dans : Gimat Matthieu, Halbert Ludovic, « Le logement social contraint à la rentabilité », *Métropolitiques*, 2018, p.1

dans le sens attendu par la direction, au prisme des objectifs établis de réduction des dépenses. Ainsi, de nombreux organismes HLM réduisent le nombre de leurs agences de proximité et fusionnent des fonctions salariales afin d'économiser des ressources humaines et financières. En parallèle, le discours des bailleurs sociaux contre les comportements inadéquats des locataires se répand et les problématiques sociales sont traitées selon un prisme gestionnaire. Ainsi, les politiques sociales acceptables sont celles qui ont pour effet d'économiser des coûts de gestion, et d'appliquer les principes de « solidarité active » de l'Etat contractuel qui enjoint les usagers à se responsabiliser. Par exemple, cela peut être la décision d'assurer l'entretien d'un immeuble en déléguant la charge de ménage aux locataires eux-mêmes, ou d'intégrer un système de traitement des réclamations des locataires à travers la mise en place d'un centre d'appel sous-traité. Cependant, cela se fait souvent au détriment de la qualité de service. Le caractère abstrait de clients que l'on ne rencontre plus, et qui sont renvoyés vers des plateformes d'appel délocalisées, renforce les tensions existantes entre ceux-ci et les agents. Face aux conflits sociaux qui se multiplient, l'impératif participatif de l'action publique peine à satisfaire son ambition démocratique initiale et se confronte à de nombreuses contradictions. La culture de ce service public de proximité s'est diluée dans les réformes gestionnaires et dans les objectifs de performance. Les locataires ne sont pas considérés comme des interlocuteurs valables en-dehors des cadres très normés de la concertation locative, laquelle constitue également un levier de responsabilisation des usagers et une source de réajustement des équilibres professionnels internes, à la faveur des dirigeants et du devoir d'efficacité économique et sociale de l'organisation.

Pourtant, le désinvestissement public du logement social provoque de réelles défaillances de gestion et d'entretien du parc locatif social, car les montants alloués à l'entretien sont drastiquement réduits, les réparations techniques sont confiées à des sous-traitants peu contrôlés par le bailleur, et le personnel est contraint de traiter plus de problèmes plus rapidement et avec moins de moyens. Les agents au guichet ou présents sur le terrain sont ciblés par les locataires comme les responsables des dysfonctionnements et sont de fait régulièrement contraints à l'épreuve de force et au conflit.¹⁴ Mis sous pression par les usagers et par leur direction, les salariés sont également déstabilisés par les réorganisations internes régulières qui les forcent à changer de tâches et de pratiques professionnelles. On constate de nombreux arrêts de travail parmi le personnel des bailleurs sociaux, ainsi que des difficultés pour ces derniers à recruter. Le déficit de personnel induit inévitablement encore davantage de défaillances de gestion, car il devient impossible de gérer en sous-effectif la dégradation matérielle du parc social, la précarisation des locataires, les malfaçons techniques, les impayés, les revendications des associations de locataires et le travail d'agent de proximité à l'écoute du terrain.

¹⁴ Demoulin Jeanne, *op.cit.*, p.113

B. Quand des locataires dénoncent les pratiques de leur bailleur social

En avril 2018, des locataires de Grenoble Habitat du quartier Teisseire se rassemblent au sein de l'Alliance Citoyenne, et décident de se mobiliser pour un meilleur suivi des réclamations par le bailleur. En réponse à leur premier courrier, Grenoble Habitat rejette chacune de leurs demandes. En mai 2018, une action collective est organisée au siège de Grenoble Habitat avec une quinzaine de locataires pour réclamer un relogement d'urgence à M., qui se retrouvait sans toit à cause d'un problème administratif de Grenoble Habitat. Surpris et obligés d'admettre leur erreur, les responsables répondent favorablement à la demande des locataires réunis dans l'Alliance Citoyenne. Mais au-delà des nombreux désagréments matériels et techniques rencontrés dans les logements, le sentiment d'être méprisé et de n'être jamais pris en considération nourrit la colère des locataires, qui témoignent "faire face à un mur". Lors d'une action collective organisée chez le bailleur, plusieurs locataires ont choisi de mettre des mots sur ce qu'ils vivent et pensent de ce dernier :

- « *Ils attendent que l'état de l'immeuble se dégrade jusqu'à ce que de gros travaux soient nécessaires plutôt que de s'occuper de la remise en état au fur et à mesure des réclamations.*
- *Je reçois du mépris à chaque fois que je contacte le centre d'appel. C'est à peine s'ils nous disent, quand ils répondent, qu'on a encore de la chance d'avoir un logement !*
- *Quand on appelle le centre d'appel, ça met huit mois pour faire remonter l'information !*
- *Avant il y avait un gardien, maintenant on ne sait même pas qui est en charge sur ce secteur.*
- *Quand on va voir les responsables, on nous dit qu'il n'y a jamais personne, que les bureaux sont vides, ils ne veulent pas nous voir. Franchement ça me rend malade, dès que je dois aller les voir je ne suis pas bien.*
- *Mon bailleur idéal respecterait ses engagements, serait à l'écoute et conscient qu'il y a réellement des choses à changer dans les immeubles. Je ne crois pas que les locataires se plaignent sans raison ! »¹⁵*

Grenoble Habitat, de son côté, explique qu'elle refuse de prendre en compte la mobilisation de l'Alliance Citoyenne arguant que l'association n'est pas reconnue par la Commission Nationale de la Concertation en matière locative - en dépit de sa large base de membres résidant dans son parc social. Fin mai 2018, quarante-cinq locataires se réunissent en assemblée de l'Alliance Citoyenne et décident de diffuser une pétition contre le mal-logement chez Grenoble Habitat, qui recevra 509 signatures. Ce mode de représentation politique, la pétition, est un outil à faible capacité de pression mais qui permet à l'association de se faire connaître largement et efficacement auprès des locataires du bailleur, et ainsi d'élargir significativement la base des habitants mobilisés. En juin, la codirection de Grenoble Habitat accepte de négocier avec l'Alliance Citoyenne et s'engage à informer les locataires de l'existence de

¹⁵ « Discours des Grenoble Habitants », Action *Assemblée des chaises vides*, 23 mai 2019, document interne de l'Alliance Citoyenne

numéros d'astreinte et de suivi des réclamations. Sur l'objet de la pétition, le directeur général déclare à la presse : « *Nous n'avons pas attendu l'action d'Alliance citoyenne pour balayer un peu devant notre porte. Nous nous rendions bien compte qu'il fallait nous améliorer sur le traitement des réclamations. Cette réorganisation interne a été initiée bien avant que l'association s'en fasse l'écho.* »¹⁶

Ce premier épisode de la mobilisation correspond à l'instauration d'une pression populaire par le nombre de protestataires, et la mise à l'agenda du traitement des réclamations par le bailleur. Articulant l'envoi collectif de réclamations, une petite action collective et la diffusion d'une pétition, il est le signe d'une mobilisation dynamique mais faiblement capable de résister dans le temps. Les petites concessions accordées par le bailleur, et son attitude essentiellement silencieuse et fermée, ont pour objectif d'inciter à l'épuisement de la mobilisation, jugée inappropriée.

Cependant, une nouvelle décision stratégique du bailleur social mène le conflit dans une seconde séquence, marqué par le rapport de force frontal. En effet, en Juin 2018, Grenoble Habitat annonce porter plainte contre X sur des soupçons de vol de contacts des locataires par l'association. Le bailleur social affirme que plusieurs locataires se sont plaints d'avoir été approchés par l'association pour signer la pétition. Affirmant, preuve à l'appui, avoir rencontré personnellement chacun des signataires, les membres de l'Alliance Citoyenne dénoncent une procédure-bâillon et organisent une action collective devant le commissariat où sont convoqués les salariés de l'association. Cette affaire est relayée dans les médias locaux et jette le trouble sur les méthodes et les intentions de l'Alliance Citoyenne¹⁷ ; elle restera cependant sans suites.

Le groupe, nouvellement nommé, des « Grenoble Habitants » se voit de son côté remobilisé par ce qu'il juge être une tentative d'intimidation. L'automne 2018 est marqué par une série de petites actions au siège de Grenoble Habitat, pour déposer des réclamations et maintenir la pression sur l'adversaire, lequel conserve un silence total. En conséquence, le 3 octobre 2018, quarante-deux locataires se rassemblent devant Grenoble Habitat, formant une file d'attente géante qui matérialise l'attente interminable du traitement des réclamations. Pour seule réponse, le bailleur social décide d'envoyer la police pour déloger les locataires qui ont investi les lieux. Un signal fort contre la mobilisation des locataires, lesquels jugent que ces choix répressifs entrent en contradiction frontale avec la politique de participation citoyenne portée par la Mairie de Grenoble. Fatiha, membre de l'Alliance Citoyenne et locataire de Grenoble Habitat, revient sur cette action lors de notre entretien :

¹⁶ « Plainte contre X de Grenoble Habitat pour vol de fichier : l'Alliance Citoyenne dans le viseur », *Place Grenet'*, 29 Juin 2018

¹⁷ *Ibid.*

« C'est dommage que ça se soit soldé par la venue de la police et qu'il n'y ait pas eu de dialogue. Ça aurait été tellement plus simple d'amorcer un dialogue, savoir pourquoi il y avait 50 personnes, il y avait bien des raisons. » - Fatiha, Entretien d'enquête, 6 mai 2019, p.4

Mis au pied du mur, et forts de ce constat, les locataires réalisent une nouvelle action collective dans le hall de la Mairie de Grenoble le 7 novembre 2018 et obtiennent une négociation avec une conseillère influente du cabinet du maire. Celle-ci reconnaît le caractère disproportionné de l'attitude du bailleur, l'importance du dialogue social avec les associations du territoire, et s'engage à organiser une rencontre tripartite permettant le retour du bailleur social à la table des négociations. Un second rendez-vous à lieu avec cette même personne en décembre 2018, mais la volonté politique de la Mairie ne semble plus au rendez-vous. Fatiha, présente lors de ces deux rencontres, témoigne d'incompréhensions mutuelles quant aux pratiques politiques de l'association et de la mairie :

« Finalement on est ressorti déçus de ce deuxième rendez-vous, car elle a un peu botté en touche. Elle nous a dit, comme je me souviens, de réfléchir à la démocratie participative... Mais en fait, elle a, oui elle a botté en touche, elle n'a pas voulu rester plus [à notre écoute]. (...) Elle voulait déjà qu'on n'attaque pas les personnes sur les banderoles [mais] je ne sais pas, on est en démocratie, (...) ils ont déjà qu'à recevoir les gens mécontents. Ce n'est pas eux qui sont à la place des personnes qui vivent mal dans leur logement. »

En Janvier 2019, une rencontre tripartite a lieu et marque la reconnaissance du droit d'interpellation des locataires par Grenoble Habitat, ainsi que la "sanctuarisation" du droit de manifester. En effet, la direction s'engage à recevoir les locataires qui organiseraient à l'avenir des actions collectives dans ses locaux, ou qui feraient signer une pétition à un minimum de 10% des foyers d'une montée. Cette séquence marque ainsi un tournant dans le conflit opposant ces deux parties, avec trois épisodes structurants que sont la poursuite judiciaire engagée par le bailleur, la sollicitation de la police contre les locataires mobilisés et l'interpellation de la Mairie par ces derniers – débouchant finalement sur la reconnaissance de leur droit d'interpellation. Le nombre et l'audience constituent ici des données centrales dans le rapport de force – l'association tentant d'élargir sa base et sa notoriété quand le bailleur social cherche à décrédibiliser, intimider et décourager les locataires à s'investir dans cette bataille.

Par la suite, les Grenoble Habitants élaborent une nouvelle série de revendications portant sur les pouvoirs, jugés trop importants, que possèdent les dirigeants du bailleur social sur la gestion collective de ce service public. Excédés d'être toujours renvoyés à leurs responsabilités de « débrouille » et de gestion autonome des logements, les locataires déplorent leur manque de prise et d'informations sur les décisions stratégiques et gestionnaires dont ils subissent les conséquences. Ils s'appuient sur l'idée que les victoires, nombreuses, acquises pour l'amélioration des conditions matérielles localisées des locataires mobilisés ne sauraient suffire à répondre à toutes les situations de mal-logement vécues

chez Grenoble Habitat : une transformation institutionnelle s'impose. Ces contestations forment le cœur de leur nouvelle revendication, la démocratisation de Grenoble Habitat. A partir de mars 2019, les locataires envoient des demandes répétées à la direction de Grenoble Habitat afin d'obtenir l'ouverture de nouvelles instances de participation des locataires, en-dehors des cadres institués de la concertation locative, et l'organisation « d'assemblées des comptes-à-rendre » avec les gestionnaires du bailleur social. La ville de Grenoble est également sollicitée, au nom de sa politique de participation citoyenne, mais le silence est de mise. Excédés par cette énième rupture du dialogue, les membres de l'Alliance Citoyenne organisent en mai 2019 une nouvelle action collective à Grenoble Habitat : "l'Assemblée des chaises vides"¹⁸. Des discours de locataires sont lus et relayés via un *Facebook Live*, tandis que trônent trois chaises vides affichant le nom et la fonction des dirigeants du bailleur social. La direction réagit, entame une négociation et accepte finalement de participer à huit réunions en pieds d'immeuble, dans les quartiers, à la rencontre directe des locataires pour entendre leurs colères et leurs demandes.

Ce format d'échange, selon le directeur du patrimoine de Grenoble Habitat, "*permet d'écouter un peu le ressenti des locataires et de leur apporter de l'information en direct sans qu'ils passent par leurs représentants.*"¹⁹ Trois réunions en pied d'immeuble se tiennent en Juillet 2019, coordonnées et animées par le bailleur social, avec une forte mobilisation des locataires lors des deux premières rencontres. Pour garder une prise sur le déroulé de ces réunions, les membres de l'Alliance Citoyenne sont formés à cadrer les échanges parfois houleux entre les voisins, et des tee-shirts de l'association sont distribués en amont de la rencontre afin de signifier la présence majoritaire de l'organisation dans ces espaces de négociation informelle. En conséquence, de nombreux engagements sont obtenus par les locataires et les dirigeants de Grenoble Habitat présents témoignent de la qualité des échanges avec ces derniers.

Ainsi, l'usage de ce nouveau répertoire d'action dialogique permet à l'association de gagner en reconnaissance et en légitimité, faisant preuve de son implication sérieuse et massive auprès des locataires dans les quartiers. Enfin, cela met en exergue le rôle endossé par le bailleur lorsqu'il s'implique auprès des locataires, et par ailleurs son rejet à l'égard de mobilisations collectives qui débordent les cadres de participation institués. La parole des usagers doit être considérée comme adéquate par l'institution pour être entendue. Dans ce cas, elle se révèle remplie de savoirs et de recommandations adressées à l'institution publique, et elle ouvre la voix à de nouveaux espaces de décision collective.

¹⁸ Communiqué de presse, 23 mai 2019, document de l'Alliance Citoyenne

¹⁹ « Entre l'Alliance Citoyenne et Grenoble Habitat, un dialogue... de sourds ? », *Place Grenet'*, 29 mai 2019

Pistes et conclusion : Contre-pouvoirs et biens communs dans l'action publique

Dans la démocratie d'interpellation, s'engager pour l'amélioration des services publics peut participer d'une mobilisation pour leur préservation, dans l'ère néolibérale qui les fragilise. L'entreprise de modernisation de l'action publique, en effet, place la gestion managériale issue du monde entrepreneurial (Nouveau Management Public) au cœur de l'action publique, positionnant les services publics dans un interstice inconfortable « *entre un ancrage étatique qui se dérobe et un modèle entrepreneurial qui bouscule leur finalité social.* »²⁰ En conséquence, la qualité des services rendus se détériore et la volonté de défendre ce modèle public s'assèche. Pour assurer l'engagement des services publics vis-à-vis des usagers, ceux-ci doivent s'inscrire dans le mouvement de réappropriation citoyenne des « communs » et être réorganisés comme tels. Cette notion, issue des travaux d'Elinor Ostrom sur la gouvernance des biens communs²¹, permet de penser les services publics en tant que ressources collectives bénéficiant à une communauté d'usagers, qui les finance et les perpétue en prenant part à leur gouvernance.

Les conditions de transformation des services publics, actuellement fragilisés, vers des services communs capables de sécuriser les risques sociaux, doivent encore être étudiées et expérimentées. Dans le cas précis du logement social comme terrain d'expérimentation, l'Alliance Citoyenne identifie quatre axes de transformation institutionnelle : une plus grande transparence des décisions (1) et des gestionnaires comptables de leurs décisions devant les usagers (2), un droit d'interpellation (3) et des formes de démocratie directe (4). Dans le cadre de la campagne de mobilisation des locataires de Grenoble Habitat, les membres de l'association demandent ainsi à l'entreprise de communiquer davantage sur ses instances décisionnaires et sur les modalités d'accès aux réunions d'administration (1), la mise en œuvre « d'assemblées des comptes à rendre » entre les dirigeants et les locataires (2), l'ouverture des cadres du dialogue social avec la reconnaissance des actions collectives (3) et la reconnaissance du droit de pétition voire l'organisation de Référendums d'Initiative Locataire (4). Cette campagne permet par ailleurs d'expérimenter des instances démocratiques nouvelles, telles que des réunions en pied d'immeuble avec le directeur du patrimoine, ainsi confronté directement à ses usagers et à leur « expertise d'usage » du parc social. Sur un plan d'engagement, ces quatre axes de transformation ont pour objectif d'augmenter le pouvoir d'agir des locataires, qui affinent ainsi leurs pratiques d'organisation collective et se constituent en contre-pouvoirs dynamiques au sein de l'institution. Dès lors, ces quatre axes sont en réalité une proposition d'institutionnalisation et de généralisation des contre-pouvoirs dans l'action publique elle-même, en tant que préalable à la mutation des services publics en communs, gérés à la fois par l'institution et par ses usagers. En effet, cette

²⁰ Chambat Pierre, « Service public et néolibéralisme », *Annales ESC*, 1990, n°3, pp.9

²¹ Ostrom Elinor. *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Paris, Éditions De Boeck, 2010 (1^e ed. 1990)

dynamique ne peut se passer de la capacité des citoyens à interpellier les responsables d'une situation jugée problématique, ce qui amène ensuite à ouvrir de nouveaux espaces de négociation collective. Enfin, l'intégration des usagers dans la prise de décision exige également un partage informationnel de base entre les parties prenantes de la négociation, de sorte que les incompréhensions de façade ne viennent pas nourrir la défiance et empêcher une prise de décision commune.

Finalement, nous nous interrogeons sur la centralité de la question démocratique dans la défaillance de l'action publique locale. Il semble en effet que l'emprise de l'impératif managérial et la réduction des coûts de fonctionnement demeurent les moteurs principaux de la dégradation des services publics. Si les revendications de démocratisation portées par l'Alliance Citoyenne répondent à un besoin de reconnaissance et de dignité des usagers, elles ne parviennent pas à transformer radicalement et structurellement le modèle gestionnaire des services publics interpellés. Aussi, constatant la relative impuissance décisionnelle des cadres de l'action publique locale, les leviers semblent relever de décisions qui se jouent au niveau étatique ou plus largement, du paradigme néolibéral globalisé. Pendant ce temps, les responsables locaux s'accommodent de mobilisations citoyennes qui les poussent à mettre en œuvre l'impératif participatif duquel ils peuvent tirer profit, tout en poursuivant le démantèlement managérial des services publics de proximité. Le débat reste ainsi ouvert sur la causalité réelle ou supposée entre la qualité de l'action publique locale, la démocratie participative et les inégalités sociales. Il nous semble enfin qu'une participation citoyenne, aussi outillée pour l'interpellation et l'organisation collective soit-elle, ne saura rencontrer une restauration qualitative de l'action publique et une réduction des stigmatisations sociales qu'au prix d'un élargissement des échelles d'actions, des revendications et des objectifs visés.

Bibliographie

AITEC, Rapport "*Collectivités locales, reprendre la main, c'est possible !*", Juin 2019

Alinsky Saul, *Radicaux, réveillez-vous !*, Préface de M-H. Bacqué, Le Passager clandestin, 2017, 300 p. (1^e éd. *Rules for Radicals*, 1972)

Bacqué Marie-Hélène, Mechmache Mohamed, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Rapport au Ministre délégué chargé de la ville, Juillet 2013, 97 p.

Balazard Hélène, *Agir en démocratie*, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, Ivry-sur-Seine, 2015, 155 p.

Carrel Marion, « La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne », *Informations sociales*, 2013/5 (n° 179), p. 144-151.

Colson Aurélien, « Penser la négociation en science politique : retour aux sources et perspectives de recherche », *Négociations*, 2009/2 n° 12, p. 93-106

Crozier Michel, Friedberg Erhard, *L'Acteur et le système*, Paris, Editions du Seuil, 1977

Demoulin Jeanne, *La gestion du logement social. L'impératif participatif*, Presses Universitaires de Rennes, 2016, 276 p.

Dupuis-Déri Francis, *La peur du peuple : Agoraphobie et agoraphilie politiques*, Québec, Lux, coll. « Humanités », 2016

Fung Archon, Olim Wright Erik, « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative », in Marie-Hélène Bacqué et al., *Gestion de proximité et démocratie participative*, La Découverte, Paris, 2005, p.49-80

Gimat Matthieu, Halbert Ludovic, « Le logement social contraint à la rentabilité », *Métropolitiques*, 2018

Graeber David, « D'Occupy aux Gilets Jaunes : La révolution ne sera pas annulée à cause de la pluie », *Le Monde Moderne*, 26 décembre 2018

Halpern Charlotte, « Concertation/Délibération/Négociation », dans : Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 4e édition précédée d'un nouvel avant-propos*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2014, p. 155-164.

Hassenteufel Patrick, « Chapitre 8 - Les acteurs intermédiaires des politiques publiques », dans : *Sociologie politique : l'action publique*. Dir. Hassenteufel Patrick. Paris, Armand Colin, « U », 2011, p. 213-242

Huret Romain, « De l'Etat-Providence à l'Etat contractuel ? Discours et pratiques de gouvernance des conservateurs (1980-2010) », Sciences Po Lyon, EHESS, 2018

Jouffe Yves, « Construire le contre-pouvoir. Itinéraire avec Wade Rathke », *Mouvements*, 2016/1 n°85, La Découverte, p.147-163

Le Pourhiet Anne-Marie, « Définir la démocratie », *Revue française de droit constitutionnel*, Presses Universitaires de France, 2011/3 n° 87 | pages 453 à 464

Mazeaud Alice, « Paula Cossart, Julien Talpin, Lutte urbaine. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare. », *Quaderni*, 93 | Printemps 2017

Michel Hélène, « Chapitre 7 / Mouvements sociaux, groupes d'intérêts et politiques publiques » in Olivier Borraz et al., *Politiques publiques 2*, Presses de Sciences Po, « Académique », 2010, p. 189-212

Peters B. Guy, « Nouveau management public (new public management) », dans : Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 4e édition précédée d'un nouvel avant-propos*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2014, p. 398-404

Quinqueton Thierry, « Saul Alinsky, le conflit et la communauté à la source de l'intégration démocratique », *Vie sociale*, 2012/2 (N° 2), p. 111-128

Talpin Julien, « Quand le « Community Organizing » arrive en France », *Revue Projet*, C.E.R.A.S, 2018/2 N° 363, pages 29 à 37

Talpin Julien, « Améliorer le quartier ou changer la société ? À propos de deux expériences contrastées de Community organizing à l'échelle californienne », *Mouvements n°85*, La Découverte, 2016